

L'ajournement

la voix tant que le gouvernement essaiera de justifier cette décision. Le gouvernement devrait trouver des façons de mettre fin à la violence faite aux femmes, au lieu de se doter de moyens encore plus perfectionnés de commettre des actes de violence.

Un représentant du gouvernement va bientôt prendre la parole pour justifier les mesures prises par ce dernier à l'égard de la violence faite aux femmes. Nous ne voulons pas savoir à combien d'endroits le groupe d'étude s'est rendu. Nous ne voulons pas encore entendre parler d'initiatives liées à la recherche. Nous voulons plutôt entendre le gouvernement dire que les compressions d'un million de dollars affectant les programmes d'aide aux femmes ont été annulées et qu'il n'y aura pas d'autres réductions semblables de l'aide fournie. Nous voulons entendre le gouvernement dire que le Programme de contestation judiciaire sera rétabli. Nous voulons l'entendre dire que le plafond visant le Régime d'assistance publique du Canada sera éliminé et que les foyers pour femmes battues jouiront de nouveau d'un financement intégral.

Les femmes canadiennes veulent entendre le gouvernement dire qu'il donnera bientôt suite aux recommandations du rapport provisoire du groupe d'étude sur la violence faite aux femmes. Parmi ces recommandations, mentionnons le financement à long terme des groupes de défense des femmes et des services aux femmes de même qu'une formation des juges, des auxiliaires de la justice et des policiers sur les questions de violence contre les femmes et d'égalité des sexes.

Nous voulons que les hommes violents soient retirés des foyers et non plus que les femmes victimes de mauvais traitements et leurs enfants soient contraints de s'enfuir pour protéger leur vie. Nous voulons que tous les enfants reçoivent de l'information complète sur leurs droits et leurs responsabilités, de même que sur l'égalité et sur la prévention de la violence.

Nous voulons que des mesures concrètes soient prises pour instaurer l'égalité économique des femmes de sorte que les femmes victimes de mauvais traitements puissent décider de partir. Nous voulons que les mesures concrètes que je viens de mentionner soient prises pour que les femmes et les enfants soient en sécurité, pour leur donner l'estime de soi, la possibilité de se faire une nouvelle vie et d'éviter d'être à nouveau victimes de mauvais traitements. Bref, nous voulons un programme complet dont l'objectif ultime serait la justice économique et sociale pour les femmes canadiennes.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie la députée pour cette autre question.

Je suis très fier et honoré de parler des réalisations de mon gouvernement en ce qui concerne la lutte contre la violence faite aux femmes. Comme le sait la députée et

comme elle l'a fait remarquer dans ses observations préliminaires, nous avons créé, en août 1991, le Groupe de travail canadien sur la violence faite aux femmes. Le rapport définitif du groupe et un plan d'action national devraient paraître d'ici un mois.

Le gouvernement n'a pas attendu ce rapport pour agir dans ce domaine. Nous travaillons sur plusieurs fronts, y compris la recherche et l'éducation, la législation visant à dissuader les contrevenants, la prévention et l'aide aux victimes, pour n'en nommer que quelques-uns, comme me l'avait demandé la députée.

Les 136 millions de dollars du programme de lutte contre la violence familiale ont permis de financer plus de 1 300 projets depuis 1986. Dans les deux dernières années et demie, plus de la moitié des projets avaient trait à la violence faite aux femmes. Une partie de l'argent a été réservée à la création de nouveaux refuges d'urgence et provisoires.

La violence contre les femmes s'inscrit dans un problème social plus vaste auquel nous nous attaquons. Cette année, le ministre des Communications a annoncé une stratégie en cinq points visant à réduire la violence dans les médias, et notamment un code d'éthique touchant la violence à la télévision. Le ministre de la Justice consulte présentement les Canadiens en vue d'élaborer une stratégie nationale en matière de sécurité dans la société et de prévention de la criminalité qui s'attaquera aux causes fondamentales de la violence dans la société, une idée qui correspond à la philosophie du comité.

De même, nous avons présenté de nombreuses mesures législatives visant à décourager la délinquance. Le projet de loi sur le harcèlement criminel prendra, espérons-le, force de loi avant la fin de la présente session. On a adopté l'année dernière une loi assurant une protection aux victimes de viol et nous avons maintenant une nouvelle réglementation rendant plus rigoureuses les conditions de libération conditionnelle pour les délinquants sexuels et autres délinquants.

Ces mesures témoignent de l'engagement de notre gouvernement à réduire à zéro la tolérance à l'égard de la violence contre les femmes au Canada.

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, avez-vous déjà visité les projets d'habitation de Tsulquate, Rae Lakes, Repulse Bay, Lac La Ronge, Tadule, Bearskin Lake, Chisasibi, Davis Inlet ou Gabriel? Qu'ont-ils tous en commun? Ce sont tous des projets d'habitation à l'intention d'autochtones qui vivent ou non sur des réserves. Certains sont dans des régions éloignées du Canada, d'autres dans des régions rurales et d'autres dans des régions urbaines, mais ce ne sont que quelques-uns des milliers de projets d'habitation semblables mis en place à l'intention des autochtones de notre pays qui vivent dans des localités et des régions urbaines.